Audit &Management Skills
Société inscrite au tableau de l'OECT

Société inscrite au tableau de l'OECT
51, Avenue Habib Bourguiba – Apt n°1 – 3é Etage,
Nouvelle Ariana. CP : 2080
Tél : +216 70 730 602 / Fax : +216 70 730 650
Identifiant unique : 1188422M/A/M/000
E-mail : contact@amskills.tn

TUNISIAN AUTOMOTIVE ASSOCIATION

ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2023
& RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SOMMAIRE

Page

Rapport général **2**

Etats financiers 2023

Etat de la situation financière **7**

Etat des produits et des charges **8**

Etat de flux de trésorerie **9**

Notes aux états financiers **10**

I – RAPPORT GENERAL

Audit &Management Skills
Société inscrite au tableau de l' OECT

Société inscrite au tableau de l'OECT
51, Avenue Habib Bourguiba – Apt n°1 – 3é Etage,
Nouvelle Ariana. CP : 2080
Tél : +216 70 730 602 / Fax : +216 70 730 650
Identifiant unique : 1188422M/A/M/000
E-mail : contact@amskills.tn

Les adhérents de «Tunisian Automotive Association »

Rue Slaheddine Amami – 1082, El Menzah

TUNISIAN AUTOMOTIVE ASSOCIATION

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ETATS FINANCIERS - CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de l'association ***«Tunisian Automotive Association »*** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Rapport sur les états financiers

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de ***«Tunisian Automotive Association »*** arrêtés au 31 décembre 2023**,** qui comprennent l'état de la Situation Financière, l'état des Produits et des Charges, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

A notre avis, sous réserve des incidences éventuelles des points décrits dans la section « *fondement de l'opinion avec réserve* », les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de ***«Tunisian Automotive Association »*** au 31 Décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables tunisiennes.

Fondement de l'Opinion avec réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, dont notamment la norme publiée par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et relative à la certification des états financiers des associations.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de ***« Tunisian Automotive Association »*** conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec les réserves suivantes :

a. Notre nomination étant postérieure au 31 décembre 2023, nous n'avons pas pu observer la prise d'inventaire physique de la caisse arrêtée à cette date.

b. Notre nomination étant postérieure au 31 décembre 2023, nous n'avons pas pu observer la prise d'inventaire physique des immobilisations corporelles arrêtée à cette date.

Responsabilités de l'organe dirigeant pour les états financiers

L'organe dirigeant est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à l'organe dirigeant qu'il incombe d'évaluer la capacité de ***« Tunisian Automotive Association »*** à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe dirigeant a l'intention de liquider ***« Tunisian Automotive Association »*** ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe à l'organe dirigeant de surveiller le processus d'informations financières de l'association.

Responsabilités du commissaire aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé selon les normes professionnelles applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe dirigeant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par l'organe dirigeant du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de ***« Tunisian Automotive Association »*** à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre

rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.
Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener ***« Tunisian Automotive Association »*** à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons à l'organe dirigeant notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

2. Rapport sur les vérifications et informations spécifiques :

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Efficacité du système de contrôle interne :

Conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous avons procédé à l'examen portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'Association. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au Comité Directeur et aux responsables de la gouvernance.

Sur la base de notre examen, nous avons identifié des déficiences importantes du système de contrôle interne, qui ont été consignées dans la lettre de direction qui a été communiquée au représentant légal de l'association. Cette lettre de direction fait partie intégrante de ce rapport.

Dispositions du Décret-loi n° 2011-88

Conformément aux dispositions de l'article 40 du Décret-loi n°2011-88 du 24 septembre 2011, ***« Tunisian Automotive Association »*** tient les registres suivants qui sont en cours d'actualisation :

- Le registre des délibérations des organes d'administration ;
- Le registre des membres ;
- Le registre des activités et des projets ;
- Le registre des aides, dons et donations et legs.

Le commissaire aux comptes

P/ Audit & Management Skills

M'hamed M'rabet

AUDIT & MANAGEMENT SKILLS Sarl
51, Avenue Habib Bourguiba
Ap1, 3ème Etage, Ariana 2080
MF: 1188422M/A/M/000
Société inscrite au tableau de l'OECT

II – ETATS FINANCIERS

Etat de la situation financière

	Notes	31.Décembre 2 023	2 022
ACTIFS			
Liquidités et équivalents de liquidités	**AC-1**	1 340 304	528 367
Placements courants et autres actifs financiers		-	-
Autres actifs courants	**AC-3**	74 893	-
Créances et comptes rattachés	**AC-4**	367 665	202 243
Stocks de fournitures et autres approvisionnements		-	-
Autres actifs non courants		-	-
Immobilisations financières		-	-
Immobilisations corporelles	**AC-8**	200 146	18 505
Immobilisations incorporelles	**AC-9**	12 921	8 961
TOTAL DES ACTIFS		**1 995 928**	**758 076**

	Notes	31.Décembre 2 023	2 022
PASSIFS			
Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
Autres passifs courants	**PA-2**	49 657	137 930
Fournisseurs et comptes rattachés	**PA-3**	11 443	11 541
Provisions	**PA-4**	1 053	1 053
Apports reportés	**PA-5**	1 066 119	309 474
Autres passifs non courants	**PA-6**	14 000	-
Emprunts		-	-
TOTAL DES PASSIFS		**1 142 271**	**459 998**
ACTIFS NETS			
Dotations		-	-
Apports affectés à des immobilisations	**AN-2**	217 299	16 879
Subventions d'investissement		-	-
Autres actifs nets		-	-
Réserves		-	-
Excédents ou Déficits reportés	**AN-6**	281 199	208 455
Excédent ou Déficit de l'exercice		355 158	72 744
TOTAL DES ACTIFS NETS		**853 656**	**298 078**
TOTAL DES PASSIFS ET ACTIFS NETS		**1 995 928**	**758 076**

Etat des produits et des charges

	Notes	31.Décembre 2 023	2 022
PRODUITS			
Cotisations des adhérents	**PR-1**	153 622	151 640
Revenus des activités et manifestations		-	-
Subventions de fonctionnement		-	-
Apports non monétaires		-	-
Autres apports		-	-
Produits des placements		-	-
Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice	**PR-7**	889 649	202 283
Autres produits	**PR-8**	370 352	51 905
Total des produits		**1 413 623**	**405 827**
CHARGES			
Achats consommés de fournitures et autres approvisionnements	**CH-1**	70 149	8 402
Charges du personnel	**CH-2**	407 591	243 515
Dotations aux amortissements et aux provisions	**CH-3**	34 738	6 683
Autres charges courantes	**CH-4**	546 170	74 483
Charges financières nettes	**CH-5**	- 183	-
Autres pertes		-	0
Total des charges d'exploitation		**1 058 464**	**333 083**
Excédent (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice		**355 158**	**72 744**

Etat de flux de trésorerie

	Notes	31.Décembre 2 023	2 022
Flux de trésorerie liés aux activités courantes			
Encaissement des cotisations des adhérents		224 349	97 883
Encaissement des revenus des activités et manifestations		56 000	6 000
Encaissement des subventions de fonctionnement		-	-
Encaissement d'autres revenus et apports		164 002	-
Décaissement des sommes versées aux fournisseurs		- 807 152	- 56 154
Décaissement des rémunérations versées au personnel		- 229 492	- 126 725
Décaissement des sommes versées aux associations		-	-
Autres Décaissement des activités courantes		- 1 851	- 3 615
Décaissements/Impôts et Taxes retenues à la source		- 147 772	- 12 717
Décaissement des cotisations versées à la CNSS		- 77 481	- 50 902
Encaissements Produits financiers		-	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		**- 819 396**	**- 146 230**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissement sur acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		- 220 339	- 29 560
Encaissement sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières		-	-
Encaissement sur cession d'immobilisations financières		-	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		**- 220 339**	**- 29 560**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement des dotations		1 851 671	613 123
Encaissement des subventions d'investissement		-	-
Encaissement des apports affectés à des immobilisations		-	-
Encaissement provenant des emprunts		-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		**1 851 671**	**613 123**
Variation de trésorerie		**811 937**	**437 333**
Trésorerie au début de la période		**528 367**	**91 034**
Trésorerie à la clôture de la période		**1 340 304**	**528 367**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

1-1 Constitution :

Tunisian Automotive Association « T.A.A » est une association à but non lucratif à l'initiative des acteurs de l'industrie des composants automobiles en Tunisie , constituée en février 2016. Son siège social est sis à 000, Rue Slaheddine Amami, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis.

1-2 Objet :

La TAA a pour objet :

- Soutenir et encourager le développement du secteur automobile en Tunisie,
- Représenter et promouvoir l'industrie automobile tunisienne et les entreprises qui la constituent,
- Créer un environnement favorable pour développer l'industrie automobile en Tunisie
- Et promouvoir et défendre les intérêts des acteurs et des membres de l'association.

1-3 Régime fiscal :

Sur le plan fiscal, la TAA est soumise aux règles du décret-loi n°2011-88 du 24 septembre 2011, portant organisation des associations et aux articles 55 et 56 de la loi de finances complémentaire pour l'année 2012.

Note 2 : DECLARATION DE CONFORMITE & PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIC

2-1 Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et notamment la norme comptable tunisienne N°45 relative aux associations, aux partis politiques et autres organismes sans but lucratif. Les états financiers qui en découlent sont constitués de l'état de la situation financière, de l'état des produits et des charges et de l'état des flux de trésorerie, ainsi que des présentes notes aux états financiers.
Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.
Le modèle d'états financiers retenu par l'association est le **modèle de référence.**

2-2 Principes et méthodes comptables adoptés

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.
Les autres méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit :

2.2.1 Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaie étrangère ont été convertis aux cours de clôture, et les gains et pertes de change ont été imputés directement aux résultats conformément aux dispositions de la norme comptable n°15.

2.2.2 Les liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités comprennent les fonds disponibles et les dépôts à vue qui proviennent notamment des apports reçus et des revenus réalisés par les organismes sans but lucratif (l'OSBL). Les équivalents de liquidités sont des placements à court terme, très liquides et facilement convertibles en un montant connu de liquidités, et non soumis à un risque significatif de changement de valeur.

2.2.3 Autres actifs courants

Ce poste comprend les créances autres que celles provenant de la réalisation de l'activité courante telles que les créances sur le personnel et sur la cession des immobilisations.

2.2.4 Créances et comptes rattachés

Ce poste comprend les créances provenant des cotisations, des apports à recevoir et des créances sur certains événements ou manifestations réalisés par l'organisme. Les apports à recevoir portent sur les apports dont la juste valeur peut être estimée d'une façon fiable et la réception est raisonnablement assurée, mais qui ne sont pas encore encaissés (liquidités) ou réceptionnés (apports en nature) par l'organisme.

2.2.5 Immobilisations incorporelles et corporelles

Il s'agit des immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports en nature liées aux activités d'investissement ainsi que celles acquises par l'OSBL. Ce poste comprend les immobilisations appartenant à l'OSBL et les immobilisations à statut juridique particulier qu'il contrôle (Biens en Leasing).

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en hors taxes récupérables et sont amorties en fonction de leurs durées d'utilisation estimées. Les taux d'amortissements pratiqués sont les suivants :

Site Web : ……..……..…..…. 20%
Aménagements et installations : ……. 10%
Matériel de transport : …… 20%
Matériel informatique : ……..…….. 33%
Equipements de bureau : ……..... 20%

2.2.6 Autres passifs courants

Les autres passifs courants comprennent les dettes autres que celles envers les fournisseurs. C'est le constamment des dettes envers le personnel, les dettes fiscales et sociales ainsi que les comptes de régularisation des produits et charges.

2.2.7 Fournisseurs et autres dettes

Ce poste comprend les dettes auprès des bailleurs de fonds, fournisseurs et autres tiers.

2.2.8 Apports reportés

Ce sont les apports grevés d'affectations d'origine externe, qui sont affectés, conformément à l'engagement pris à leur égard, aux charges d'exercices futurs (Produits différés).

2.2.9 Conversion des éléments libellés en monnaies étrangères

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont prises en charge moyennant une conversion à un taux journalier à la date de l'opération. Les règlements sont convertis au taux de change du jour au cours duquel le règlement a eu lieu. La différence par rapport au montant pris en charge est passée en résultat de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur applicable à la date de clôture. Le gain ou la perte est pris en compte dans la détermination du résultat net de l'exercice.

Note AC-1 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

	31. Décembre 2023	2022
Banques	1 331 578	524 367
Caisse	8 726	4 000
Total	**1 340 304**	**528 367**

Note AC-3 : AUTRES ACTIFS COURANTS

	31. Décembre 2023	2022
Etat, report d'impôt	-	-
Etat, TVA récupérable	-	-
Autres Débiteurs divers	-	-
Charges constatées d'avance	53 435	-
Compte d'attente	21 458	-
Total	**74 893**	**-**

Note AC-4 : CREANCES ET COMPTES RATTACHES

	31. Décembre 2023	2022
Clients membres, adhésions à payer	195 525	202 243
Clients, formations à payer	172 140	-
Total	**367 665**	**202 243**

Note AC-8 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	31. Décembre 2023	2022
Equipement de bureau	115 640	3 332
Matériel Informatique	49 981	24 125
Matériel de transport	76 000	-
Total des immobilisations brutes	**241 620**	**27 457**
Amortissement Equipement de bureau	- 14 396	- 3 332
Amortissement Matériel informatique	- 14 294	- 5 620
Amortissement Matériel de transport	- 12 785	-
Total des Amortissements des immobilisations	**- 41 474**	**- 8 952**
Total des immobilisations nettes	**200 146**	**18 505**

Note AC-9 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	31. Décembre 2023	2022
Licences	6 176	-
Logiciel	640	640
Sites Web	9 283	9 283
Total des immobilisations brutes	**16 099**	**9 923**
Amortissement Licences	- 101	-
Amortissement Logiciel	- 305	-
Amortissement Sites Web	- 2 772	- 962
Total des Amortissements des immobilisations	**- 3 178**	**- 962**
Total des immobilisations nettes	**12 921**	**8 961**

Note PA-2 : AUTRES PASSIFS COURANTS

		31. Décembre 2023	2022
Personnel, rémunérations dues		7 000	7 000
CNSS à payer		0	0
Créditeurs divers		6 000	84 487
Etat, autres impôts et taxes		21 881	37 059
Charges à payer		14 716	3 400
Produits constatés d'avance		59	5 984
Total	**(3)**	**49 657**	**137 930**

Note PA-2 : AUTRES PASSIFS COURANTS

	31. Décembre	
	2023	**2022**
Personnel, rémunérations dues	7 000	7 000
CNSS à payer	0	0
Créditeurs divers	6 000	84 487
Etat, autres impôts et taxes	21 881	37 059
Charges à payer	14 716	3 400
Produits constatés d'avance	59	5 984
Total	**49 657**	**137 930**

Note PA-3 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

	31. Décembre	
	2023	**2022**
Fournisseurs d'exploitation	11 443	11 541
Fournisseurs, factures non parvenues	0	0
Total	**11 443**	**11 541**

Note PA-4 : PROVISIONS

	31. Décembre 2023	2022
Provisions courantes pour risques et charges	1 053	1 053
Total	**1 053**	**1 053**

Note PA-5 : APPORTS REPORTES

	31. Décembre 2023	2022
Apports reportés - projet GIZ	663 181	309 474
Apports reportés - projet S-DRIVE	402 939	-
Total	**1 066 119**	**309 474**

Note PA-6 : AUTRES PASSIFS NON COURANTS

	31. Décembre 2023	2022
Cautionnement reçu	14 000	-
Total	**14 000**	**-**

Note AN-2 : APPORTS AFFECTES A DES IMMOBILISATIONS

	31. Décembre 2023	2022
Apports affectés à des immobilisations	252 050	20 277
Résorption des aports affectés à des immobilisations	(34 751)	(3 398)
Total	**217 299**	**16 879**

Note AN-6 : EXCEDENTS OU DEFICITS REPORTES

	31. Décembre 2023	2022
Excédents ou Déficits reportés	281 199	208 455
Total	**281 199**	**208 455**

Note PR-1 : COTISATIONS DES ADHERENTS

	31. Décembre 2023	2022
Adhésions	153 622	151 640
Total	**153 622**	**151 640**

Note PR-7 : QUOTE-PART DES SUBVENTIONS ET APPORTS INSCRITS AUX PRODUITS DE l'EXERCICE

	31. Décembre 2023	2022
Quote-part des apports inscrits aux produits de l'exercice	889 649	202 283
Total	**889 649**	**202 283**

Note PR-8 : AUTRES PRODUITS

	31. Décembre 2023	2022
Formation	286 263	51 902
Revenus Locations	84 000	-
Autres gains	89	3
Total	**370 352**	**51 905**

Note CH-1 : ACHATS CONSOMMES DE FOURNITURES ET APPROVISIONNEMENTS

	31. Décembre 2023	2022
Achats non stockés de matières et fournitures	43 526	8 402
Prestation de services	26 623	-
Total	**70 149**	**8 402**

Note CH-2 : CHARGES DE PERSONNEL

	31. Décembre 2023	2022
Salaires et compléments de salaires	348 432	208 152
Charges sociales salariales et patronales	59 159	35 362
Total	**407 591**	**243 515**

Note CH-3 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	31. Décembre 2023	2022
Dotations aux amortissements	34 738	5 630
Dotations aux provisions pour risques	-	1 053
Total	**34 738**	**6 683**

Note CH-4 : AUTRES CHARGES COURANTES

	31. Décembre	
	2023	**2022**
Locations	166 604	2 757
Entretien et réparation	40 960	-
Primes d'assurance	3 051	-
Services extérieurs	-	-
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	146 576	36 924
Publicités, publications et relations publiques	48 519	17 093
Missions, voyages et déplacements	122 013	8 852
Frais postaux et de télécommunication	7 369	-
Services bancaires et assimilés	1 844	990
Autres	9 234	7 867
Total	**546 170**	**74 483**

Note CH-5 : CHARGES FINANCIERES NETTES

	31. Décembre	
	2023	**2022**
Gains de change	(183)	-
Total	**(183)**	**-**